

## **PROJET « Promotion et Protection des droits des réfugiés et demandeurs d'asile »**

### **Campagne de sensibilisation sur la question des réfugiés et demandeurs d'asile : état des lieux**

#### Journée de réflexion (21 octobre 2006)

Dans le cadre de l'exécution de notre projet, autorités, organisations, nous avons organisé le samedi 21 octobre 2006 dans les locaux de la RADDHO une journée de réflexion sur la question des réfugiés et demandeurs d'asile au Sénégal. Le thème retenu pour l'occasion a été « **la question des réfugiés et demandeurs d'asile au Sénégal : état des lieux** ».

Cette activité entre dans le cadre de la sensibilisation des populations, des réfugiés, des autorités et des organisations aux différents problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés mais aussi par rapport à leurs droits et devoirs.

Les travaux ont débuté par une présentation historique du programme des jeunes par le superviseur et coordonnateur de l'ODDH de Dakar, M. Frédéric Philippe Diouf. Ce dernier a brossé les différentes phases de formation des jeunes jusqu'à l'exécution du dit projet en passant par la rencontre Interafricaine des jeunes à Dakar et la sélection des projets.

M. Sadikh Niasse coordonnateur du WARIPNET s'est d'emblée focalisé sur la définition du terme réfugié en insistant sur les mécanismes et instruments ayant trait à la question des réfugiés.

Ce dernier, expert en la matière, a fait un exposé pertinent sur la situation des réfugiés et apporté des clarifications sur des questions techniques.

Après avoir bien délimité la question, la parole a été donnée aux réfugiés, jeunes défenseurs, militants et invités pour l'ouverture des débats.

Ainsi une série de questions- réponses a été entamée, ce qui a permis aux réfugiés d'exposer les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur pays d'accueil : le Sénégal.

La plupart ont saisi l'occasion pour dénoncer la lenteur de la procédure d'asile, le manque d'assistance sociale, juridique et médicale aussi bien du HCR que de l'état sénégalais. Ainsi le sentiment qui s'est généralement dégagé est qu'ils ont été rejetés par leur pays ou poussés par sa situation vers l'exil, abandonnés par le HCR et évités par l'état sénégalais.

En effet l'obtention du statut est devenu un véritable casse-tête et relève d'un véritable parcours du combattant.

En effet selon la coordination du projet « promotion et protection des droits des réfugiés et demandeurs d'asile » à savoir Jack Mactar Dieng , Djibril Baldé , Khady Kébé et Fatimata Touré très peu de demandeurs d'asile obtiennent finalement le statut de réfugié tant convoité, 6% seulement en moyenne.

Les jeunes ont ainsi saisi l'occasion de fustiger le non respect par la CNE de l'article 1 de la convention de Genève de 1959 et prônent une révision objective des critères d'éligibilité au statut de réfugié.

De même ils ont profité de l'occasion pour lancer un appel à l'endroit des religieux, des bonnes volontés, de la société civile pour une plus grande prise en charge de la question des réfugiés.

Au regard de l'expérience qu'ils ont eue dans l'exécution du projet, les jeunes ont élaboré les recommandations suivantes :

#### A la CNE

- ❖ D'améliorer l'accueil réservé aux demandeurs d'asile
- ❖ D'uniformiser la procédure de l'interview à travers la création d'une commission unique composée des membres statutaires de la CNE (ministère de l'intérieur, ministère de la justice, ministère des affaires étrangères, ministère de la solidarité) en présence du demandeur d'asile et de la société civile
- ❖ De réviser les critères d'éligibilité au statut de réfugié

#### Au GOUVERNEMENT

- ❖ De construire un centre d'accueil pour les réfugiés ;
- ❖ De décentraliser le système de demande d'asile dans les onze (11) régions administratives du Sénégal ;
- ❖ De donner aux réfugiés la possibilité d'introduire une demande d'asile à partir des frontières, des ports et aéroports ;
- ❖ De mettre sur pied un département qui va prendre en charge l'aspect socio- économique des réfugiés

#### Au HCR

- ❖ De veiller au respect de la convention de Genève relative au statut de réfugié ;
- ❖ D'accélérer la procédure du retour volontaire et de la réinstallation.

#### Aux ONG

- ❖ De faire un plaidoyer pour le respect des droits des réfugiés et demandeurs d'asile.

- ❖ De faire un plaidoyer pour l'application et le respect par les Etats des conventions de Genève de 1951 et de l'OUA de 1969

#### Aux POPULATIONS LOCALES :

- ❖ De se solidariser avec leurs frères réfugiés et d'éviter de les stigmatiser
- ❖ De faciliter leur intégration

#### Aux REFUGIES

- ❖ De respecter les lois et règlements

#### A LA COMMUNAUTE AFRICAINE ET INTERNATIONALE

- ❖ De s'impliquer davantage sur la question des réfugiés et demandeurs
- ❖ De renforcer les moyens financiers et logistiques du HCR et des ONG oeuvrant dans le domaine des réfugiés
- ❖ De s'attaquer d'une manière efficace et profonde aux causes de cette migration forcée
- ❖ D'œuvrer pour une stabilité politique et une paix durable

**Fait à Dakar le 26 octobre 2006**

#### **La coordination du projet**

**Djibril balde : [djibril.balde@laposte.net](mailto:djibril.balde@laposte.net)**

**Jack mactar dieng : [jackmactar@yahoo.fr](mailto:jackmactar@yahoo.fr)**

**Khady Ousmane Kébé : ([chefayda7@yahoo.fr](mailto:chefayda7@yahoo.fr))**

**Fatimata Touré : ([tourefatimatou05@yahoo.ca](mailto:tourefatimatou05@yahoo.ca))**

**Photos de la Journée de réflexion (21/10/06)**

